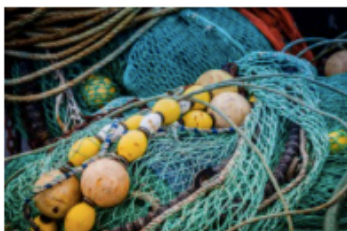


GESTION DE CRISE 27/02/2019

La pêche électrique, menace pour les fileyeurs

par Romain Gaspar



© Adobe/ hardyuno

européens se mobilisent.

En 2006, la Commission européenne accordait des dérogations à l'interdiction de la pêche électrique. Les fileyeurs de Boulogne-sur-Mer, Dunkerque et Calais se plaignent depuis d'une forte baisse des quantités pêchées en mer du Nord du fait des chaluts néerlandais adeptes de cette technique. Elus locaux et parlementaires

«En 2008, on pêchait 1 200 tonnes de soles à Boulogne-sur-Mer, contre 300 aujourd'hui », s'inquiète Stéphane Pinto, vice-président du comité régional des pêches des Hauts-de-France. Pour ce fileyeur du Nord, le coupable est tout trouvé : les chalutiers néerlandais utilisant la pêche électrique. Cette technique très controversée consiste à récupérer des soles après les avoir électrocutées. Malgré son interdiction en 1998 dans l'UE, la pêche électrique est utilisée massivement par les Pays-Bas en mer du Nord, car, en 2006, la Commission européenne a accordé des dérogations à titre expérimental. « Les Pays-Bas ne respectent pas la législation. 84 navires néerlandais sont équipés de cette technique de pêche au lieu de 15 », précise Frédéric Le Manach, directeur scientifique de l'ONG Bloom, en pointe sur le sujet. Et les conséquences économiques sont fortes pour les pêcheurs artisanaux. « Il y a cinq ans, on était 54 fileyeurs. Aujourd'hui ...